



Aix-en-Provence, le 28 septembre 2015

Protocole 2013/2015 : Le GRAF HEA doit être mis en œuvre avant fin 2015

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 24 et 25 septembre 2015.

1) Protocole 2013/2015 : mise en œuvre du GRAF HEA avant fin 2015

Les textes permettant de mettre en œuvre les principales mesures statutaires prévues dans le protocole (GRAF HEA pour les IEEAC et les attachés, augmentation des emplois fonctionnels et accès au HEB pour les IEEAC) seront publiés au JO dans les prochaines semaines.

Le SNICAC demande que ces mesures soient mises en œuvre dès leur publication. L'administration doit organiser des CAP avancement pour l'accès au GRAF HEA avant fin 2015.

Le SNICAC considère que c'est un préalable à l'ouverture de négociations pour un nouveau protocole (2016/2018).

2) RIFSEEP : un automne décisif

Suite aux préavis de grève FO et SNCTA de fin juin, nous avons obtenu du ministère un double engagement :

- La demande d'exclusion des corps techniques de la DGAC.
- La mise en place, pour les autres corps, d'une prime satellite devant permettre des revalorisations dans les futurs protocoles.

Le SNICAC-FO attend maintenant la concrétisation de ces engagements avant fin 2015. S'ils n'étaient pas respectés alors il y aura un conflit social.



3) Effectifs : stopper l'hémorragie

Depuis 2007, la DGAC a perdu plus de 10% de ses effectifs (- 1200 ETP).

Le SNICAC constate que cette baisse n'a pas été répartie de façon transparente et attend toujours de l'administration un point complet pour la période 2013 - 2015.

Certains services ont été très fortement touchés (ENAC, DSAC, fonctions support...) sans qu'une réflexion globale sur l'évolution des missions ait été conduite en parallèle.

Alors que depuis 2014, la croissance du trafic reprend progressivement (environ 1,5% par an), le SNICAC considère qu'il convient désormais de stopper la baisse dogmatique des effectifs imposée par la RGPP puis la MAP.

Il est nécessaire de recruter davantage de fonctionnaires afin de permettre un fonctionnement efficace des services et in fine, de maintenir un haut niveau de sécurité du transport aérien qui est et doit rester la priorité n°1 de la DGAC.

Le SNICAC demande à renforcer l'encadrement intermédiaire qui joue un rôle essentiel pour accompagner les évolutions de la DGAC.

4) Taux pro/pro : inverser la tendance

Entre 2013 et 2015, la Fonction publique a imposé à tous les corps une baisse des taux promus/promouvables. Les conditions d'avancement se sont donc dégradées.

Dans le cadre de la négociation du prochain protocole (2016/2018), le SNICAC-FO demandera une révision à la hausse des taux pro/pro pour les attachés et les IEEAC.

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :
FODGAC.FR**

